

# Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

## séance du 20 janvier 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 13/01/2021

Présents : Arnaud DELAIR, Valérie FUERTES, Christophe MANTON, Christophe MARGONTIER, Christophe OTTOGALI, Nathalie GEROMIN, Martine REQUIER, Thierry BORDERIE,

Représentés :

Excusés : Stéphanie VEDELAGO, Philippe LHOMENIE, Moïse FONVIEILLE

Secrétaire(s) de la séance: Nathalie GEROMIN

Lecture du compte-rendu du 16 décembre 2020 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de la délibération "Convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail : avenant n°1" approuvée à l'unanimité.

### **Ordre du jour:**

Délibérations :

- Création poste d'adjoint technique principal de 2ème classe : réussite concours ([à soumettre au Comité technique paritaire](#))

- Travaux de toiture sur bâtiments communaux : demandes de subvention.

**Questions diverses :**

Projet d'arboretum

### **Délibérations du conseil:**

**Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe et création de poste pour avancement de grade ( 2021 01)**

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet),

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

**Adjoint technique territorial de 2ème classe - agent technique polyvalent (cantonnier)**

Actuellement à : 14H00 minutes hebdomadaires,

Au motif : **Avancement de grade suite à l'obtention du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe.**

Et propose de créer un nouvel emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 14H00 à compter du 01/04/2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

De supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 14H00 hebdomadaires,  
De créer un nouvel emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 14H00 hebdomadaires.

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter au 01/04/2021.

De modifier et de fixer le tableau des effectifs à compter du 01/04/2021 pour intégrer la création demandée comme suit :

<b>Emplois permanents fonctionnaires</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>E f f e c t i f budgétaire</b>	<b>Effectif pourvu</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Cadre d'emploi Adjoint administratif</b> Dont Adjoint Administratif principal de 2ème classe	15h00	1	1	Secrétaire de mairie
<b>Cadre emploi Adjoint technique</b> Dont Adjoint technique principal de 2ème classe	14h00	1	1	Agent polyvalent (Cantonnier)

De soumettre les modifications ainsi proposées au Comité technique paritaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

D'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

#### **Travaux de toiture sur bâtiments communaux : demandes de subventions ( 2021 02)**

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les toitures de l'ancienne école et de la mairie sont en mauvais état et nécessitent des travaux conséquents.

Des infiltrations détériorent les plafonds de l'ancienne école comprenant la salle des associations, la bibliothèque, et le café associatif.

Il présente un devis d'un montant total de 40 041.50 € HT.

Cette opération serait susceptible de bénéficier de subventions, de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021), du Département de la Dordogne au titre des contrats de territoire et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre du fonds de concours aux communes.

Il présente le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût total :	<b>40 041.50 € HT</b>
DETR (25 %) :	10 010.37 €
Contrat de territoire (25 %) :	10 010.37 €
Fonds de concours CAB :	8 000.00 €
Autofinancement communal :	12 020.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet tel que défini ci-dessus,

- Adopte le plan de financement prévisionnel comme exposé.

- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021,

- sollicite une subvention auprès du Département de la Dordogne au titre des contrats de territoire.

- sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre du Fonds de concours aux communes.

-charge Monsieur le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

#### **Convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail : avenant n°1 ( 2021 03)**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de l'avenant n°1 de la convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion de la Dordogne.

La modification porte sur la prorogation de la convention d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant prorogant d'une année la validité de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses :

Projet d'arboretum validé.

Commission travaux : DELAIR Arnaud, BORDERIE Thierry, MARGONTIER Christophe.

Fin de la séance à 22h00.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,